



## RETENTION MOBILE POUR CONTAINAIRS ET FUTS

Modèle RET-CO1000

### Installation :

- Mettre la rétention en place au moyen d'un transpalette ou d'un chariot élévateur.
- Mettre en place les containers et fûts.

### Consignes de sécurité :

La rétention ne doit pas être déplacée sous charge. Les containers et fûts doivent donc être déplacés en premier, ensuite la rétention sera mise à sa nouvelle place et les charges reposés après manutention (Consulter le revendeur ou fabricant des containers et fûts pour toute consigne sur la manutention de ceux-ci).



### Elimination et recyclage :

Broyage et recyclage ou incinération suivant les cas d'utilisation ou d'exposition à des produits dangereux.

### Garantie :

Votre rétention est garantie pour une période de 12 mois contre tout vice de fabrication et dans les conditions normales d'utilisation, à compter de la date indiquée sur le bon de livraison.

La présente garantie couvre exclusivement le remplacement des matériels ou des pièces reconnues défectueuses par nos services qualité et technique, seuls qualifiés pour en juger.

La présente garantie ne pourra être mise en œuvre dans le cas :

- où le matériel n'aurait pas été stocké ou utilisé conformément aux usages ainsi qu'à toute instruction d'utilisation,
- ni en cas de détérioration du matériel par l'utilisateur ou un tiers,
- ni dans le cas où le matériel aurait subi une modification ou une réparation par l'utilisateur ou un tiers sans notre accord écrit,
- ni en cas d'usure normale, ou en cas de non paiement à son échéance exacte de tout ou partie du prix du matériel.

La mise en œuvre de la garantie n'aura pas pour effet d'en proroger la durée. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que l'acheteur ne nous a pas avertis du défaut constaté dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte, date qu'il lui incombe de prouver.

La garantie est exclue dans les hypothèses suivantes :

- Usure normale du produit,
- Transformation du produit ou incompatibilité avec d'autres matériels,
- Utilisation anormale ou non conforme du produit au regard des spécifications qui lui sont propres ou négligence du client dans le stockage ou entretien,
- Mauvaise installation du produit.

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés :

Société Stockage & Systèmes  
Parc technologique Sté Victoire, Bât. 2.  
13 590 Meyreuil (France)

Certifions que les bacs de rétentions portants les références :

RET-CO 1050 ; RET-CO 1000 ; RET-CO 1200 ; RET-CO 1500  
RET-FU 880 ; RET-FU 450L ; RET-FU 450C ; RET-FU 220 ; RET-FU 270 ; RET-FU 070  
RET-PF035 ; RET-PF 060 ; RET-PF 120  
RET-COF 180 ; RET-COF 300

sont conformes à l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1993

« Pour les capacités de rétention nécessaires ou obligatoires :

- 100 % du volume pour un seul contenant.
- 50 % du volume total pour plusieurs contenants sans être inférieur à 100 % du volume du plus grand des contenants. »

sont fabriqués en polyéthylène haute densité traité anti-UV rotomoulés monobloc

sont résistants entre autres aux acides et aux alcalins.

Ce certificat est destiné à servir et à valoir ce que de droit.

Fait à Meyreuil, le 06 décembre 2008

STOCKAGE et SYSTEMES  
Parc Technologique Sté Victoire  
13590 MEYREUIL  
Tél. 04 42 12 51 72  
Fax 04 42 12 51 33